

CHARTRE DU GFA-CITOYEN « LES PETITS CHAMPS »

Cette charte est un guide reprenant les principes directeurs du GFA (Groupement Foncier Agricole) Citoyen « Les Petits Champs ». Elle formule un engagement éthique pris conjointement par les sociétaires du GFA et les paysan·nes qui lui loueront des terres et du bâti agricole ; elle doit éclairer les différents choix du GFA.

Dans un contexte où les crises écologique, sociale et démocratique s'entrelacent et s'amplifient, par cette charte, élaborée collectivement, nous souhaitons mettre le GFA-Citoyen « Les Petits Champs » au service d'une recomposition d'un monde écologiquement viable, socialement juste et conduit par les citoyens eux-mêmes.

NOUS VOULONS PROMOUVOIR un milieu rural vivant et solidaire, nourri de coopération et d'échanges entre citoyen·nes autour de l'installation et du maintien de projets paysans afin de répondre ensemble à la crise écologique que nous vivons.

NOUS VOULONS PROTÉGER les terres agricoles, notre bien commun, en préservant leur vocation nourricière et en les libérant des risques de l'artificialisation et de la spéculation foncière.

NOUS VOULONS FAVORISER une agriculture paysanne et agro-écologique soucieuse de prendre soin de la terre et de nourrir ses habitant·es.

NOUS VOULONS CONTRIBUER à une relocalisation de l'alimentation *via* des projets agricoles à taille humaine, créateurs d'emplois dignes et soucieux de favoriser des circuits courts pour une juste rémunération des paysan·nes.

Afin de faire vivre ces engagements, nous créons le GFA-Citoyen « Les Petits Champs »

Charte adoptée à l'occasion de l'AG constitutive du GFA le _____, à _____.